

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

## EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
Reçu en préfecture le 15/04/2024  
Publié le   
ID : 069-246900740-20240409-CC\_2024\_029-DE

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Délibération n° CC-2024-029

L'an deux mille vingt-quatre  
Le neuf avril à dix-neuf heures  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 27 mars 2024

### Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	32
Votes	35

### PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

### ABSENTES / EXCUSEES :

Anne RIBERON, Raphaëlle GUERIAUD

### PROCURATIONS :

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie DEVAUX

### FINANCES

\*\*\*\*\*

### Vote des taux 2024 de fiscalité mixte

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les articles 1636 B sexies et 1639 du Code Général des Impôts,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la délibération n° 106/03 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2003 instaurant la Taxe Professionnelle Unique Mixte sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Mornantais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la réforme de la taxe professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) débattu en Conseil Communautaire le 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" du 13 février 2024,

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » réunie en date du 13 février 2024 propose le maintien des taux des

ménages et une légère hausse du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de son maintien sur les résidences secondaires, les taux proposés pour 2024 sont les suivants :

**1. Fiscalité des ménages :**

Taux	Taux 2023 en %	Taux 2024 en % proposés
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	12,75 %	12,75 %
Taxe Foncier bâti	3,80 %	3,80 %
Taxe Foncier non bâti	9,70 %	9,70 %

**2. CFE :**

Taux	Taux 2023 en %	Taux 2024 en % proposé
CFE	25,60 %	26,11 %

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire  
 Transmis en  
 Préfecture le **15 AVR. 2024**  
 Notifié ou publié  
 le **15 AVR. 2024**  
 Le Président

ADOpte les taux d'imposition 2024 ci-après :

Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	Taxe Foncière Bâtie	Taxe Foncière Non Bâtie	C.F.E.
12,75%	3,80%	9,70%	26,11%

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 AVRIL 2024  
 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renald PFEFFER**